

Quelques informations sur le(s) stages Pédagogie de la coopération aux Amanins

Le stage « Pédagogie de la coopération, niveau 1 est programmé 3 fois par an :

- session d'hiver : pendant les vacances d'hiver de la zone A
- session d'été : la 3^{ème} semaine du mois d'août
- une éventuelle session pendant les vacances d'automne.

Les sessions 2020 sont ainsi programmées :

- **du Lundi 2 mars au Vendredi 6 mars**
- **du Lundi 17 août Vendredi 21 août**
- **du Lundi 19 au vendredi 23 octobre**

Pour vous inscrire, voici les informations pour vous guider. Nous distinguons :

1. les personnes finançant la totalité du stage sur leurs fonds propres (frais pédagogiques et frais de séjour), nous procédons en 2 temps :

- à réception de votre **bulletin d'inscription + acompte + contrat**, nous vous écrivons pour enregistrer votre demande,
- au fur et à mesure des possibilités, et selon les places qui se libèrent, nous vous écrivons une seconde fois pour vous confirmer votre inscription.

Si aucune place ne se libère, nous vous proposerons un report de votre inscription à une session ultérieure. Si le report n'est pas possible, nous vous remboursons l'acompte par virement ou détruisons votre chèque d'acompte.

2. les personnes sollicitant un financement total ou partiel du stage (frais pédagogiques et éventuellement frais de séjour) :

- auprès de Pôle Emploi , pour obtenir une AIF. (Les frais de séjour resteront à votre charge). Nous vous établissons un devis que vous remettrez à votre conseiller avec la fiche programme. Si l'AIF vous est accordée, votre conseiller vous remettra un formulaire qu'il nous faudra vous compléter ; Parallèlement, vous nous retournerez le bulletin d'inscription et l'acompte sur les frais de séjour. Votre inscription sera confirmée sous réserve de places disponibles.

- auprès de votre employeur (indiquer nom et adresse de votre employeur). Demandez à votre employeur s'il faut faire figurer les frais annexes (séjour, adhésion, taxe de séjour) et, le cas échéant, nous indiquer la formule de séjour retenue.

Si le financement vous est accordé, nous faire suivre un document attestant de la prise en charge (devis signé, bon de commande par exemple, et convention à télécharger sur notre site), ainsi que le bulletin d'inscription pour finaliser la préparation de votre venue (accompagné de l'acompte de 30 % sur les frais de séjour). Votre inscription sera confirmée sous réserve de places disponibles.

Si vous souhaitez vous inscrire, sans attendre la réponse du financeur, et en tant que particulier, voir les modalités du cas 1 !

Vous pourrez compléter la formation avec des modules complémentaires que nous programmons tous les ans ou deux ans :

- Pédagogie de la coopération – module d'approfondissement, avec Isabelle PELOUX
- Pédagogie de la coopération – la CNV pour l'adulte éducateur, avec Catherine SCHMIDER (sans pré-requis)
- Pédagogie de la coopération – Gestion mentale, avec Stéphanie PAPIILLON (sans pré-requis)